

PROCES-VERBAL de la
Séance du conseil municipal
du 22 mars 2017

Présents : Madame CHABERT Monique, Monsieur BACLET Jean-Raymond, Monsieur JANIN Dominique, Madame JACQUEMET Nicole, Monsieur HUMBERT Philippe, Madame BONNET Jocelyne, Madame AGLIATA Florence, Monsieur JACQUIER Laurent, Monsieur FRERE Daniel, Monsieur BUFFEVANT Gérard, Madame PETELET Caroline, Madame LAGREOU Liliane, Madame BURDIN Bérangère, Madame Sylvie CLEYET-MAREL, Monsieur Julien ROBERT-QUATRE

Secrétaire de séance : Madame BURDIN Bérangère

Convocations du 13 mars 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 février 2017.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

DELIBERATIONS

1-Vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat 2016 :

Madame Le Maire rappelle que le compte administratif est le bilan de la gestion budgétaire de l'année écoulée. Il fait apparaître l'écart entre les prévisions : les crédits ouverts et la réalité des dépenses effectivement réalisées. Comme pour le budget, il se présente en deux parties : fonctionnement et investissement. Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion du receveur municipal.

Le budget 2016 présente un résultat de fonctionnement de 103 531,71 € auquel est ajouté l'excédent reporté de 2015 s'élevant à 106 523,58 €. Le résultat total de 210 055,29 € est affecté pour 113 653.29 € à l'équilibre de la section d'investissement et le solde de 96 402 € sera reporté en fonctionnement au budget 2017.

Le compte de gestion du receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire, ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales l'exige, quitte ensuite la salle au moment du vote du compte administratif et l'affectation des résultats. Ils sont approuvés par le conseil municipal par 14 voix, sous la présidence de M. Jean-Raymond BACLET, adjoint, désigné à cet effet.

Quelques points sont à souligner :

Malgré la baisse continue depuis 3 ans de la dotation de l'état, qui s'élevait à 105050 € en 2014 et à 65643 € en 2016, le résultat à affecter est stable. Cela s'explique par une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement et en particulier une baisse des dépenses d'électricité due notamment aux travaux de rénovation du réseau d'éclairage public. Les frais de télécommunication et de photocopieurs sont en baisse en raison du changement de fournisseur ou de renouvellement de contrats.

Les charges du personnel titulaire sont stables. La hausse des charges du personnel non titulaire s'explique principalement par le remplacement d'agents titulaires en congés de maladie.

Les dépenses de la section d'investissement sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat et des subventions, peu de travaux ont pu être réalisés.

2 - Révision annuelle des loyers :

La révision est appliquée annuellement au 1^{er} avril. Les indices de hausse pour 2017 sont présentés ainsi que le tableau d'augmentation qui en résulte pour les locataires de logements de la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision annuelle des loyers.

3 – Désignation des délégués aux commissions communautaires des Vals du Dauphiné :

Le conseil communautaire a décidé la création de 10 commissions qui seront composées d'un représentant de chaque commune.

Chaque conseil municipal doit donc proposer une liste de délégués. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la désignation de ses représentants :

Finances : M. BUFFEVANT Gérard

Développement économique : Mme CHABERT Monique

Environnement, déchets : M. BACLET Jean-Raymond

Agriculture : Mme CHABERT Monique

Tourisme culture sport : Mme CHABERT Monique

Petite enfance, enfance, jeunesse et services au public : Mme Liliane LAGREOU

Aménagement : Habitat, aménagement urbanisme, patrimoine : Mme CHABERT Monique

Eaux, assainissement, prévention des risques inondation : M. BACLET Jean-Raymond

Voirie : M. JANIN Dominique

Développement durable : BUFFEVANT Gérard

4-Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations :

Pour répondre aux questions posées par le secrétariat de mairie et face à la diversité des demandes des usagers et des situations imprévues, quelques précisions doivent être apportées au règlement. Dominique Janin présente une proposition qui demande à être amendée. Ce point sera réexaminé lors d'un prochain conseil municipal.

5-Fixation des critères d'avancement de grade et de promotion interne pour el agents municipaux :

Depuis 2016, avec l'instauration de l'entretien professionnel qui vise à plus de transparence et à davantage d'équité, les avancements de grade et de promotion interne des agents doivent tenir compte de la valeur professionnelle. Il est nécessaire de réfléchir aux critères qui seront pris en compte à partir de la fiche d'entretien professionnel.

100% des agents sont promouvables selon la délibération du 29 octobre 2007 mais ne sont pas systématiquement promus. C'est le maire qui choisit d'inscrire ou non les agents sur le tableau d'avancement en fonction des critères fixés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de définir les éléments relatifs à la valeur professionnelle issus de la fiche d'entretien professionnel pour fixer les modalités d'avancement de grade.

Le préalable à la création des postes par le conseil municipal sera l'adéquation entre le nombre

d'emplois créé pour l'avancement de grade en fonction des besoins des services et des disponibilités budgétaires de la collectivité, ses responsabilités et missions pouvant être exercées dans le grade d'avancement visé.

Questions diverses

- étude d'aménagement du village : Madame le maire informe le conseil que le cabinet Bienvendu a organisé la réunion de démarrage de l'étude. L'ensemble des données et des nouveaux projets ont été abordés, des questions posées avec la menace des travaux TGV. IL est prévu deux réunions de diagnostic avant la tenue d'une réunion commune avec les services du conseil départemental, qui souhaite être partie prenante de la réflexion. S'ensuivront une réunion de présentation de la synthèse de l'étude et du scénario d'aménagement et en septembre de la réalisation du schéma de cadrage.

- SEDI 38: une réunion de restitution des relevés de chauffage dans les bâtiments communaux est organisée pour faire un bilan des actions qui pourraient être menées en matière d'économie d'énergie.

- Temps d'activités périscolaires : il est nécessaire d'organiser une réunion de tous les acteurs de ces temps : animateurs, enseignants, parents d'élèves délégués et commission municipale, en raison des difficultés rencontrées ce trimestre pour assurer l'animation des séances.

- Bilan des commissions :
Eclairage public : la commission a repéré 5 armoires à équiper d'horloge qui permettront par la suite de définir et de programmer les périodes d'éclairage sur l'ensemble du réseau,
De nombreux travaux d'entretien des bâtiments communaux ont été réalisés cet hiver : peinture intérieure de l'agence postale, début des travaux d'accessibilité à la salle du club de l'amitié et réfection des peintures du hall.

- Madame le maire remercie Mme JACQUEMET, les membres du CCAS et les bénévoles qui ont assuré la réussite du repas des aînés.

- Monsieur JANIN évoque la pétition déposée en mairie par les habitants du hameau du Bois de Leyssin. Des contrôles de Gendarmerie et la pose d'un radar pédagogique ont été effectués afin de recueillir les données nécessaires à l'étude de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Monique CHABERT

Le Conseil Municipal